

2025 DDCT 2 DAE DASCO DSOL : Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 4 au titre de l'intégration

Le Conseil de

Paris

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration » (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 39 DAE DASES DASCO en date des 08, 09, 10, 11 et 12 juillet 2024 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature pour le *projet Réseau EIF-FEL 4* dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 3 associations et la signature de 3 conventions pluriannuelles de partenariat avec les trois associations partenaires de la Ville de Paris pour le *projet Réseau EIF-FEL 4* afin de les joindre à la candidature de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021-2027 .

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Léa FILOCHE, au nom de la 4^e Commission, par Mélody TONOLLI au nom de la 5^{ème} Commission, par Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission, par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant total de 107 184 €, est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet Réseau EIF-FEL 4 : Évaluation Information Formation - Français En Liens :

- 97 184 € au titre de la DDCT/SEII (2025_06059).
- 10 000 € au titre de la DDCT/SPV (2025_07202).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Paris et le Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) pour le projet Réseau EIF-FEL 4.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 93 601 €, est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11 105) pour le projet Réseau EIF-FEL 4 : Évaluation Information Formation - Français En Liens :

- 73 601 € au titre de la DDCT/SEII (2025_04695) ;
- 20 000 € au titre de la DAE (2025_07204).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association Paroles Voyageuses pour le projet Réseau EIF-FEL 4.

Article 3 : Une subvention d'un montant total de 44 288 € en 2025, est attribuée à l'association UNIR-UNIVERSITES ET REFUGIEES (187346), pour le projet Réseau EIF-FEL 4 : Évaluation Information Formation - Français En Liens :

- 32 588 € au titre de la DDCT/SEII (2025_06058) ;
- 11 700 € au titre de la DSOL (2025_07207).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association UNIR pour le projet Réseau EIF-FEL 4.

Article 4 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2025 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.